



DOSSIER D'INSCRIPTION 2022 / 2023



L'inscription en 4 étapes pour la saison 2022 / 2023

- 1) Compléter, dater et signer la fiche d'inscription ci-jointe.
- 2) Lire, dater et signer le règlement intérieur de votre inscription, qui comprend l'assurance (obligatoire) et l'adhésion annuelle au Paris Taekwondo Académie.
- 3) Compléter, dater et signer les fiches « Données personnelles » et « Utilisation du droit à l'image ».
- 4) Fournir un certificat médical d'aptitude à la pratique du taekwondo, à remettre **obligatoirement** lors du premier cours. **A défaut, l'accès aux cours sera refusé.**

.....

- ✓ ***Comme à chaque saison nous vous offrons la possibilité de régler votre abonnement * annuel en 3 fois.***
- ✓ ***Dans ce cas, tous les chèques seront à déposer le jour de votre inscription, l'échelonnement du règlement se fera sur les 3 premiers mois suivants votre inscription, sauf sur demande exceptionnelle.***

****(grille tarifaire selon le lieu d'entraînement, accessible sur <http://www.paristaekwondo.com/ou-pratiquer>)***



FICHE D'INSCRIPTION 2022 / 2023



Nom : _____

Prénom : _____

Date de naissance : _____ Lieu : _____

Nationalité : _____

Adresse : _____

Code Postal/Ville : _____

Tél : _____ Mobile : _____

Adresse @ e-mail : _____

10 KEUP	9 KEUP	8 KEUP	7 KEUP
6 KEUP	5 KEUP	4 KEUP	3 KEUP
2 KEUP	1 KEUP	1 DAN	2 DAN
3 DAN	4 DAN	5 DAN	6 DAN
1 POOM	2 POOM	3 POOM	4 POOM

Par la présente, je dégage le Paris Taekwondo Académie de toute responsabilité en cas d'accident qui surviendrait de mon seul fait / du fait de mon enfant à l'intérieur du **dojang**.

Je m'engage à ne pas utiliser / à ce que mon enfant n'utilise pas les techniques qui sont enseignées dans le **dojang** en dehors du **dojang** et / ou dans un but illégal, ainsi qu'à respecter / à ce que mon enfant respecte le règlement intérieur de l'Association.

Je reconnais être informé(e), et accepte, qu'une fois versées les cotisations ne sont pas remboursables.

Fait à Paris, le ____/____/____

SIGNATURE (précédée de la mention «lu et approuvé »





Jours, lieux et horaires des cours 2022 / 2023

Rejoignez-nous ! Cours Homme Femme Enfants à partir de 5 ans
du débutant au pratiquant confirmé

Réserver par SMS « Contact **06 62 49 18 96** »



Lieu	Jour	Horaires	Public	Méto	Adresse	
Paris 11^e						
Collège Alain Fournier	Mardi	18h30-19h30	Enfants à partir de 5 ans	9 Voltaire	87, Rue Léon Frot 75011 Paris	
		19h30-20h45	Adultes débutants			
	Vendredi	20h30-21h45	Adultes débutants			
Paris 5^{ème}						
Ecole d'Arts Martiaux Traditionnels	Mercredi	14h15-15h15	Enfants à partir de 5 ans	10	34, Rue de la Montagne Sainte Geneviève 75005 Paris	
	Vendredi	14h15-15h15	Enfants à partir de 5 ans			
Paris 11^e						
Gymnase de la Cour des Lions	Lundi	12h15-13h30	Adultes	5 Richard Lenoir	9, Rue Alphonse Baudin 75011 Paris	
		19h00-20h00	Adolescents & Enfants + 8 Ans			9 Saint Ambroise
		20h00-21h30	Adultes			
	Jeudi	19h30-21h00	Adultes	8 Saint-Sébastien- Froissard		
	Vendredi	12h15-13h30	Adultes			
	Samedi	10h00-11h45	Adultes			
Paris 15^{ème}						
Gymnase Olivier de Serres	Samedi	16h00-17h45	Adultes, Ados & Enfants à partir de 5 ans	12 Porte de Versailles	99, Rue Olivier de Serres 75015 Paris	

Le Paris Taekwondo Académie est labellisé par le centre Mondial du Taekwondo. Fondée il y a plus de 30 ans, notre association regroupe plusieurs lieux de pratique situés en plein coeur de Paris dans le **11^{ème}**, **5^{ème}** et **15^{ème}** arrondissement.



Données personnelles 2022 / 2023



Dans le cadre de votre adhésion l'Association recueille un certain nombre de données personnelles qui sont nécessaires. Conformément au Règlement européen sur la protection des données personnelles, en vigueur depuis le 25/05/2018, l'Association est tenue de vous informer des points suivants :

Données personnelles recueillies :

Les données personnelles suivantes sont recueillies avec votre accord dans le cadre de votre inscription:

Nom, prénom, adresse mail, adresse postale, année de naissance, nationalité, numéro de téléphone.

Finalités du traitement : ces données personnelles sont recueillies en vue de tenir à jour notre fichier d'adhérents, d'effectuer les formalités administratives obligatoires auprès de la Fédération Française de Taekwondo, informer les adhérents/leurs parents concernant la tenue de stages, d'événements de la vie de l'Association, d'éventuels changements d'horaires ou de lieu de pratique; en aucun cas ces données ne sont/seront cédées ou vendues à des tiers.

Responsable du traitement : Association Paris Taekwondo.

Destinataires des données personnelles: la Fédération Française de Taekwondo dans le cadre de l'émission des licences a accès à vos données (strictement nécessaires). Le corps enseignant et les membres du bureau de l'Association ont accès à la liste des adhérents.

Droit d'accès et de rectification : vous pouvez, en vertu du Règlement européen sur la protection des données personnelles, en vigueur depuis le 25/05/2018, avoir accès aux données personnelles vous concernant et pouvez demander leur rectification et leur suppression à tout instant. Ces démarches s'effectuent auprès du Corps Enseignants : gfriessparistaekwondo@gmail.com

Conservation des données personnelles : les données personnelles recueillies sont conservées jusqu'à un an après la fin de votre adhésion.

A Paris, le ____/____/_____

Signature du / de la pratiquant(e)
ou de son représentant légal





Utilisation du droit à l'image 2022 / 2023



À l'occasion des cours de Taekwondo dispensés par l'Association Paris Taekwondo Académie (l'Association) vous/votre enfant pouvez être filmé ou photographié et l'Association souhaite faire figurer photographies et films sur son site web (www.paristaekwondo.com) ou sa chaîne Youtube.

Les photographies peuvent également être publiées dans la presse française spécialisée.

Ces photographies et ces films ne seront accompagnés d'aucune information susceptible de vous rendre vous / votre enfant identifiables, votre / son nom ne sera pas mentionné. Les légendes accompagnant les photographies ou les films ne porteront pas atteinte à votre réputation / la réputation de votre enfant ou à votre / sa vie privée.

Nous vous remercions de bien vouloir nous confirmer votre approbation sur l'utilisation de ces photographies et de ces films dans les conditions précisées ci-dessus, en signant et datant le présent document.

En cas de refus de votre part, la / les photographie(s) et le / les films vous représentant / représentant votre enfant sera / seront mis en ligne, publiée(s) mais votre / son visage sera rendu flou avec un logiciel de retouches d'images de manière à vous / le rendre non identifiable.

Je soussigné(e) (Nom/Prénom): _____

Adresse: _____

(RAYER LE PARAGRAPHE INUTILE)

- N'autorise pas la publication de photographie et / ou films me représentant / représentant mon enfant sur le site web et la chaîne Youtube de l'Association ou dans la presse française spécialisée pour ce qui est des seules photographies.
- Autorise la mise en ligne sur le site internet et sur sa chaîne Youtube de l'Association des photographies et films sur lesquels j'apparais / mon enfant apparaît, pris durant les cours / stages /compétitions de Taekwondo auxquels je / mon enfant participe, ainsi que la publication des dites photographies dans la presse française spécialisée.

J'ai bien noté que je peux à tout moment demander à faire retirer les photographies et films mis en ligne sur le site internet de l'Association ou sa chaîne Youtube sur lesquels j'apparais / mon enfant apparaît, en m'adressant au président de l'Association ou le cas échéant au corps enseignant.

A Paris, le ____/____/____

Signature du / de la pratiquant(e)
(et de son représentant légal le cas échéant)





Règlement intérieur (1/2) 2022 / 2023



La pratique du Taekwondo s'effectue dans un dojang (lieu d'entraînement). Dans le dojang, les pratiquant(e)s doivent respecter des règles strictes, de bonne conduite et de sécurité, qui font partie intégrante de l'enseignement du Taekwondo.

Pour ce qui est des pratiquant(e)s mineurs, les parents sont responsables du/de la pratiquant(e) mineur(e) dans le cadre de sa pratique du Taekwondo, aussi bien au *dojang* qu'en dehors. Ils sont donc priés de veiller au strict respect par leurs enfants du présent **règlement intérieur**.

ARTICLE 1 - LES RÈGLES DE BONNE CONDUITE

Article 1-1 : Principes généraux

Le comportement général d'un(e) pratiquant(e) de Taekwondo doit être guidé en toutes circonstances, y compris à l'extérieur du *dojang*, par les principes fondateurs du Taekwondo originel: patience, persévérance, courtoisie, politesse, respect d'autrui, maîtrise de soi, loyauté et sincérité.

Article 1-2 : Comportement dans le dojang

La première règle à respecter dans le *dojang* est la bonne harmonie avec les autres élèves:

1. Le pratiquant fera preuve de respect, de politesse et de courtoisie à l'égard de tous les pratiquant(e)s du *dojang* et du corps enseignant, ainsi qu'envers tous les enseignants et pratiquant(e)s d'arts martiaux de manière générale.
2. Le/la pratiquant(e) aura une tenue et une hygiène irréprochables. La tenue vestimentaire, le *dobok*, devra être portée propre et ajustée, avec l'écusson de l'Association brodé au niveau de la poitrine sur le côté gauche. La ceinture sera correctement nouée.

La seconde règle à respecter est celle du salut, propre à la pratique des arts martiaux :

1. En entrant et en sortant du *dojang*, le/la pratiquant(e) saluera respectueusement pour marquer le caractère particulier du *dojang*.
2. Au début et à la fin de chaque cours, le/la la pratiquant(e) saluera le Maître (Sabeum nim-ké kyeong-nie), en position Tchalyeut (pieds joints), les bras le long du corps, au signal donné par le/la pratiquant(e) le/la plus ancien(ne).
3. Au début et à la fin de chaque exercice, les pratiquants se saluent.

Article 1-3 : Présence dans le dojang

Le/la pratiquant(e) sera ponctuel(le) afin de ne pas perturber la conduite des cours. **Par respect du corps enseignant et des autres pratiquant(e)s, le/la pratiquant(e) n'arrivera pas en retard au cours.** L'enseignant pourra d'ailleurs refuser l'accès au *dojang* à tout(e) pratiquant(e) se présentant en retard. Par mesure de sécurité et pour le bon déroulement des cours, le/la pratiquant(e) se présentera uniquement aux cours auxquels il/elle est inscrit(e).

L'assiduité est un élément essentiel de la pratique du Taekwondo, le/la pratiquant(e) ou ses parents devront donc informer le corps enseignant de ses éventuelles absences.

Article 1-4 : Exclusion

En cas de manquement aux règles de bonnes conduite énoncées ci-dessus, le corps enseignant pourra exclure temporairement du *dojang* le/la pratiquant(e), ou en cas de manquement grave, d'une manière définitive du *dojang*.

ARTICLE 2 - LES RÈGLES DE SÉCURITÉ

Article 2-1 : Règles générales

L'enseignement du Taekwondo repose sur le principe de la sécurité et de l'intégrité de l'ensemble de ses pratiquants. Le/la pratiquant(e) remettra, au plus tard avant son premier cours de la saison en cours, **un certificat médical attestant son aptitude physique à la pratique du Taekwondo.**



Règlement intérieur (2/2) 2022 / 2023

Le cas échéant, le corps enseignant pourra conditionner l'accès des pratiquant(e)s au *dojang* ou limiter le nombre de pratiquant(e)s pouvant accéder au *dojang*, au respect des règles de sécurité, de type distanciation, port d'une protection particulière (type masque, visière faciale notamment) fixées par la mairie de Paris, la région, le département et plus largement les lois, décrets, arrêtés ou ordonnances en vigueur.

Pendant les cours, le/la pratiquant(e) réalisera les mouvements et exercices, avec dynamisme et détermination, sans prendre de risques inutiles tant pour lui-même que pour les autres pratiquant(e)s.

Pour éviter au maximum les risques de blessure, les bijoux (bagues, bracelets, boucles d'oreille) et autres accessoires (lunettes, montres) sont interdits dans le *dojang*. Ils devront être retirés avant le cours. Les ongles des mains et des pieds devront toujours être soigneusement coupés, pour éviter tous risques de blessure, en particulier au visage.

Pendant les cours, le / la pratiquant(e) fera preuve de concentration, restera attentif(ve) à l'ensemble de son environnement et respectera les **consignes de sécurité données**.

Article 2-2 : Règles propres aux exercices avec un partenaire

Pendant les exercices, à moins que cela fasse partie de l'exercice expliqué par le corps enseignant, le/la pratiquant(e) ne sera pas autorisé(e) à frapper son partenaire, sauf si ce dernier porte des protections réglementaires (casque, plastron, coquille, protège avant-bras et protège-tibia, protections des mains et au niveau des pieds). Même dans ce cas, les contacts, notamment pendant les exercices de combat, devront toujours être parfaitement contrôlés et maîtrisés.

Le/la pratiquant(e) ne portera pas de coups de pied au niveau du visage d'un partenaire.

De même, **il est formellement interdit de porter des coups** lors des exercices de combat libre.

Pour éviter tout risque de blessure, le/la pratiquant(e) ne parlera pas pendant les cours, sauf à la demande du corps enseignant ou pour signaler un problème ou un danger.

Article 2-3 : Relations avec les personnes extérieures à l'Association

Le/la pratiquant(e), et leurs parents pour les pratiquant(e)s mineur(e)s, respecteront ou veilleront à faire respecter les règles suivantes: (i) l'accès au *dojang* est strictement réservé aux enseignants et aux pratiquant(e)s, (ii) les personnes extérieures ne sont pas admises pendant les cours, sauf autorisation expresse du corps enseignant.

Article 2-4 : Règles de confidentialité et de prudence

Le/la pratiquant(e) s'engage à ne pas divulguer, en dehors du *dojang* et de l'Association, les techniques de Taekwondo enseignées pendant les cours. Il/elle s'engage également à ne pas utiliser à l'extérieur du *dojang* les techniques de Taekwondo enseignées, sauf en cas de légitime défense. Dans ce dernier cas, le/la pratiquant(e) et ses parents sont informés que la définition de la « légitime défense » relève du droit pénal en vigueur dans le pays concerné.

Article 2-5 : Exclusion et responsabilité civile

En outre, le / la pratiquant(e) et ses parents sont informés que tout **manquement aux règles de sécurité énoncées dans le présent règlement** est de nature à constituer une faute susceptible d'engager leur **responsabilité civile**, notamment en cas de blessures occasionnées, même involontairement, au corps enseignant ou à tout autre pratiquant(e). Il est donc impératif que le/la pratiquant(e), et leurs parents si le / la pratiquant(e) est mineur(e), respecte les règles de bonne conduite et de sécurité édictées dans ce règlement intérieur.

En cas de manquement aux règles de sécurité énoncées ci-dessus, le corps enseignant pourra exclure temporairement du *dojang* un / une **pratiquant(e) ou, en cas de manquement grave, l'exclure de manière définitive.**

A Paris, le ____ / ____ / _____

Signature du / de la pratiquant(e) (et de son représentant légal le cas échéant)





Une association établie depuis plus de 30 ans sur Paris

Maître Guy Friess **8^{ème}** Dan Kukkiwon
Maître Byeon Kyeong-Suk **8^{ème}** Dan Kukkiwon
Grand Maîtres Instructeurs Mondiaux (Experts Diplômés d'Etat)



Le **Paris Taekwondo Académie** est une association labellisée par le **Centre Mondial du Taekwondo**. Fondé il y a plus de **30** ans, par Maître Guy Friess, le Paris Taekwondo Académie assure la promotion de l'**art martial original coréen** avec un enseignement basé sur la méthode établie par le Centre Mondial du Taekwondo, grâce à un **programme complet** abordant tous les aspects de la discipline, **pour toute la famille**. Cette méthode s'appuie sur la **Philosophie** et l'**Esprit du Taekwondo**, sur des valeurs telles que la **Patience** et la **Persévérance**, la **Politesse** et la **Courtoisie**, la **Loyauté**, l'**Honnêteté**, l'**Intégrité**, une **Volonté Inébranlable** et enfin la **Maîtrise de Soi**.

L'enseignement repose sur une **pédagogie adaptée** avec une attention particulière portée à la **sécurité**, à la **santé** et à l'**intégrité** de chacun, ce qui a permis à l'association de se développer au fil des années, attirant un nombre croissant de passionnés.

Les cours ont lieu du lundi midi au samedi soir, avec de nombreux horaires possibles pour **Hommes, Femmes, et Enfants à partir de 5 ans, du débutant au pratiquant confirmé**. Les Inscriptions sont ouvertes toute l'année.

Maître Guy Friess et Maître Byeon Kyeong-Suk, qui a rejoint l'Académie il y a maintenant plus de **20** ans, contribuent ensemble au développement et à la promotion du Taekwondo en **France** à travers l'organisation de différentes manifestations chaque année. Ils dirigent conjointement le Paris Taekwondo Académie depuis plus de 30 ans, promoteur **N°1 à Paris** du Taekwondo. Ils sont formateurs de plus de **250 ceintures noires du 1^{er} au 6^{ème} dan du Centre Mondial**, ont révélé de nombreux champions(es) Taekwondo-in et bénéficient de plus **30 années d'expérience en France et en Corée** comme **Instructeurs professionnels de Taekwondo**. Ils continuent de se former en suivant des stages de perfectionnement au **Centre Mondial du Taekwondo** depuis plus de **30** ans.

Le Centre Mondial, le **Kukkiwon**, l'instance mondiale du Taekwondo a élevé, les **Grand Maîtres**, Friess Guy et Friess Byeon Kyeong-Suk au rang de **8^{ème} dan de Taekwondo**, ce qui les place parmi les **cinq premiers Français** à atteindre ce haut grade.

La promotion à ce rang élevé par le Centre Mondial Kukkiwon est le résultat d'une préparation **depuis plusieurs décennies**, de travail et de pratique répétés du Taekwondo au plus haut niveau.

En Corée, berceau du Taekwondo, la majorité des jeunes pratiquent cet art martial coréen qui fait partie intégrante de leur **éducation**.

L'enseignement du Taekwondo a conquis une réputation internationale au travers des 5 continents pour son **bon état d'esprit** et ceci grâce à une méthode parfaitement codifiée par la maison mère, le Kukkiwon. On retrouve donc tous **ses bienfaits dans la vie quotidienne**.

L'enseignement se veut **complet** et **évolutif**. Il se subdivise en plusieurs sections, qui sont indissociables les unes des autres. Pour les plus **jeunes**, le taekwondo, leur permet d'acquérir le **sens de l'effort** et de développer aussi leur **sens du civisme**.

Palmarès : 15 Médailles d'or Championnat de France / 7 Médailles d'Or World Taekwondo Hanmadang / Finaliste Championnat d'Europe et du Championnat du monde 15 Médailles d'Or Championnat île France / 4 Médailles d'Or French Open / 7 Médailles d'Or Koréa Open / 5 Médailles d'Or au Internationaux de Belgique / 1 Médailles d'Or au Tournoi international de Paris / 5 Médailles d'Or au France Taekwondo Hanmadang / 1 Médailles d'Or Coupe de France

